

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT ALPINIEN
DELIBERATION N° 2025-009
Portant sur le FPIC

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame CHABANT Evelyne, Maire.

Date de convocation : 28/03/2025

ETAIENT PRESENTS (*par ordre de mandat puis par ordre alphabétique*) : Mme CHABANT Evelyne - M. RICHIN Joël - M. PERREAUT François - M. ALLOCHON Bernard - Mme BIELLI Sylvie - Mme CARNET Laurianne - Mme CHABANT Agnès - M. DEPARDIEU Patrick.

Excusés : Mme BILLEGA Nicole

Mme BIELLI Sylvie est désignée comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
9	8	0	8	8	8	0

Objet : Attribution du FPIC 2025

Mme le Maire expose que la répartition du FPIC 2025 devait être débattue à la réunion du Conseil Communautaire de la ComCom Creuse Grand Sud qui s'est déroulée la veille.

Le reversement de la totalité de cette attribution posant des difficultés à certaines communes, Mme la Présidente a annoncé que la répartition des montants du FPIC 2025 serait identique à 2024 (montant issu de la répartition de droit commune bonifiée de 30 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité cette décision.

Transmis le 16/04/2025
Affiché le 16/04/2025

Le 11/04/2025
Le Maire,
Evelyne CHABANT

